

Personnes responsables de l'exécution du travail:

Nom, Prénom: *1^{er} ANDRÉ*

N° de TVA: *380 00 35 178 31*

ou n° de la carte d'identité: *380 00 35 178 31*

Distributeur: *Autodel*

Compteur: n°: *—* index: *—*

Type de comptage: jour - bimétrique - nuit

RAPPORT n°: *73088*

Membre n°: *—* Quittance n°: *73088*

Installation: Nom: *unité d'habitation*

Adresse: *Avenue Paul Bégin N° 188*

6038 Mont-Saint-Martin

Date de visite: *27/01/1987*

Propriétaire ou Mandataire: Tél.:

Nom, Prénom: *1^{er} ANDRÉ*

Adresse: *route de l'omere n° 83/14*

Demandeur: *6038 Mont-Saint-Martin*

Type de visite: 270 271 276 RGIE Nature de l'installation: Nouvelle Extension Modifi. Existante Temporaire

Contrôle sur base des prescriptions du: RGIE: art. 86 87 88 95 RGPT R.T. de la Cie d'électricité

Installation conçue pour la tension de *230/400* V, AC, Protection branchement: *NP* A Type: *société d'habitation*

Description du branchement: *réseau* Type câble: *EXVA* Section: *4 x 10* mm²

Alimentation tableau principal: *4 x 10* mm² Nbre de tableaux: *1* Nombre de circuits terminaux: *3*

Type de prise de terre: *épingle* Résistance de dispersion: *30* Ohms Isolement général: *80* M Ohms

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION: les schémas de position et unifilaires font parties intégrantes du rapport

<i>l'inspection ne regard que le rez de chaussee</i>	

INFRACTIONS (voir la signification des numéros au verso)

La liaison d'apport de la fumée est réalisée (Neant)
la liaison d'apport de la fumée est réalisée (Neant)
pas de compteur décomptant la fumée dans celle de l'unité dans cette installation

Le différentiel général était - a été - plombé

L'installation électrique doit être recontrôlée avant le *27/01/1988* ainsi que avant la mise en service de modifications ou extensions importantes telle que l'ajout d'un circuit.

Conclusion:

LA NOUVELLE INSTALLATION ELECTRIQUE N'EST PAS - CONFORME AUX PRESCRIPTIONS REPRISES CI-DESSUS.
L'INSTALLATION PEUT ETRE - NE PEUT PAS ETRE - MISE SOUS TENSION *NENPOUCHE*

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE L'INSTALLATION EXISTANTE (ART. 276 DU RGIE)

INFRACTIONS sur la partie existante (voir la signification des numéros au verso)

Les installations doivent faire l'objet d'un nouveau contrôle avant le

Conformément à l'art. 274 de RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Annexes: *8*

VISA DU DISTRIBUTEUR:

Pour le Directeur général
Nom, N° Agent, Signature

J. L. Lemoine
071403488

1/2

SHEMA Uniplaine

1100

Le Profond Bleu des Forêts

M. LÉO FERNAND HAK

4 Chemin des Prêtres Euseigne

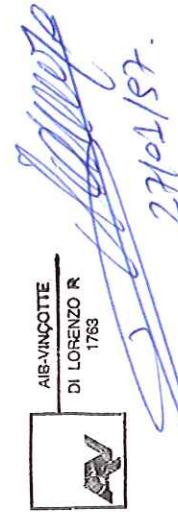
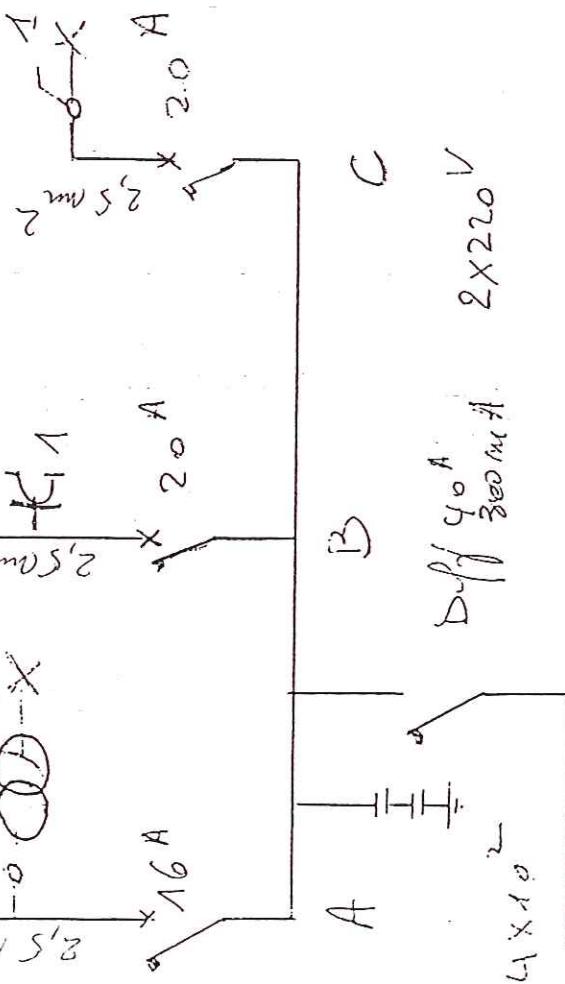
Gorin Centre 365.000827427

Le Profond Bleu des Forêts

M. André

Route Bonneuse Monts du Lac

L'Organis H.E. ABRE



Adress de l'installatior

125, AV P. Paster

Mont S. Michelino

Duff 40A
300m A.

2x220 V

2x220 V

1x10

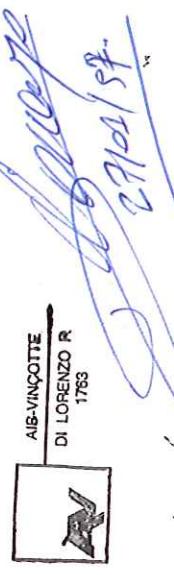
Schema de Position.

-2/2

Adresses de l'installateur

125 Av. P. Rossetti
Mont. S. Marcheine

L'organisme cogne



27/01/57

Propriétaire

H.2 Andree'
Route de Bonnezeix
Mont. S. Marcheine

